

République Française

DEPARTEMENT du PUY-de-DÔME

DÉLIBÉRATION

du CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION du MOIS de DÉCEMBRE 2024
SEANCE du MARDI 17 DÉCEMBRE 2024

FINANCES, MOYENS GENERAUX, ROUTES ET NUMERIQUE
Finances et comptes publics

Décision modificative n° 3 budget primitif 2024

N° 3.13

Séance présidée par Monsieur Lionel CHAUVIN
Président du Conseil départemental

Etaient présent(e)s :

M. Damien BALDY, Mme Célia BERNARD, Mme Valérie BERNARD, M. Fabien BESSEYRE, Mme Colette BETHUNE, M. Grégory BONNET, Mme Martine BONY, Mme Pascale BRUN, Mme Aude BURIAS, M. Olivier CHAMBON, M. Lionel CHAUVIN, M. Gérard COURTADON, Mme Elisabeth CROZET, M. Jean-Paul CUZIN, M. Cédric DAUDUIT, M. Joël-Michel DERRÉ, M. Eric DUBOURGNOUX, Mme Jeanne ESPINASSE, Mme Manuela FERREIRA DE SOUSA, Mme Stéphanie FLORI-DUTOIR, M. Sébastien GALPIER, M. Jérôme GAUMET, M. Lionel GAY, Mme Jocelyne GLACE LE GARS, M. Eric GOLD, M. Jacky GRAND, Mme Emilie GUÉDOUAH VALLÉE, Mme Sylviane KHEMISTI, Mme Sylvie LEGER, Mme Jocelyne LELONG, M. Jean-Pierre LUNOT, M. Fabrice MAGNET, Mme Sylvie MAISONNET, Mme Audrey MANUBY, Mme Marie-Anne MARCHIS, Mme Corinne MIELVAQUE, Mme Karina MONNET, Mme Valérie PASSARIEU, M. Jean-Philippe PERRET, Mme Catherine PHAM, Mme Anne-Marie PICARD, M. Serge PICHOT, M. Hervé PRONONCE, Mme Clémentine RAINEAU, M. Cédric ROUGHEOL, M. Michel SAUVADE, Mme Eléonore SZCZEPANIAK, Mme Isabelle VALLEE, M. Rémi VEYSSIERE, Mme Alexandra VIRLOGEUX.

Absent(e)s ou
excusé(e)s :

M. Bertrand BARRAUD (pouvoir donné à Mme Isabelle VALLEE), Mme Hélène BOUDON (pouvoir donné à Mme Sylvie LEGER), M. Jean-Marc BOYER (pouvoir donné à Mme Martine BONY), Mme Dominique BRIAT (pouvoir donné à Mme Sylvie MAISONNET), M. Jean-Paul DELORME (pouvoir donné à Mme Manuela FERREIRA DE SOUSA), M. Antoine DESFORGES (pouvoir donné à Mme Jeanne ESPINASSE), Mme Anne-Marie MALTRAIT (pouvoir donné à M. Lionel CHAUVIN), M. Flavien NEUVY (pouvoir donné à Mme Colette BETHUNE), M. Gilles PÉTEL (pouvoir donné à Mme Catherine PHAM), Mme Valérie PRUNIER (pouvoir donné à M. Michel SAUVADE), M. Pierre RIOL (pouvoir donné à Mme Eléonore SZCZEPANIAK), M. Karim SRIKAH (pouvoir donné à Mme Valérie BERNARD).

Vu les dispositions du code général des collectivités territoriales (troisième partie) et en particulier son article L. 3211-1,

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales (troisième partie) et en particulier ses articles L. 3212-1, L. 3312-1, L. 3312-2 et L. 3312-3 (adoption du budget),

Vu la délibération du Conseil général du 25 mars 2003 décidant, dans le cadre de l'instruction M52 relative à la comptabilité départementale, de voter le budget départemental par nature,

Vu la délibération du Conseil départemental du 18 février 2020 approuvant la convention entre le Département du Puy-de-Dôme et l'Etat concernant le Compte financier unique, et adoptant le référentiel budgétaire et comptable M57 en remplacement de la M52,

Vu la délibération du Conseil départemental du 18 décembre 2023 approuvant le budget primitif 2024,

Vu la délibération du Conseil départemental du 29 avril 2024 approuvant la décision modificative n° 1,

Vu la délibération n° 3.21 du Conseil départemental du 11 juillet approuvant le budget supplémentaire 2024,

Vu la délibération du 18 mars 2024 portant approbation de la modification du règlement budgétaire et comptable du Conseil départemental du 20 mars 2023,

Vu les dispositions du règlement intérieur de l'Assemblée départementale,

LE PRÉSIDENT AYANT PRÉALABLEMENT

EXPOSÉ

L'instruction interministérielle M57 dispose que : « Le budget est dit primitif dans la mesure où il peut connaître des ajustements tout au long de l'exercice. En effet, il peut être modifié par un budget supplémentaire et/ou des décisions modificatives ;[...]Les Décisions Modificatives (DM) correspondent à la modification des prévisions inscrites au budget primitif ou au budget supplémentaire. Elles peuvent être adoptées à tout moment, après le vote du budget primitif. L'article R. 3312.3 du code général des collectivités territoriales précise quant à lui que les autorisations de programme (...) sont votées par le Conseil départemental (...) lors de l'adoption du budget de l'exercice ou des décisions modificatives. Des états annexes sont joints : une part, une balance générale de l'étape budgétaire et d'autre part, un état par programme et politique des mouvements inscrits au budget supplémentaire en Autorisations de Programme et d'Engagement (AP/AE) de dépenses et de recettes ainsi que des crédits hors AP/AE.

La décision modificative n° 3 du budget primitif 2024 fait l'objet de nombreux mouvements de crédit avec pour origine quatre types d'opérations budgétaires :

Des ajustements de crédits budgétaires ayant pour objet de préciser les niveaux de réalisation anticipés et d'intégrer les premières programmations de mandat, notamment en investissement, des révisions des montants d'AP/AE au regard de l'avancée des projets, des ajustements comptables divers (ex. modification de chapitre, de nature, de fonction).

A- SYNTHESE DES PRINCIPAUX MOUVEMENTS BUDGETAIRES

a- Dépenses réelles de fonctionnement + 11,84M€

Politique	CP HAP/HAE	CP en AP/AE	TOTAL CP
Attractivité et aménagement du territoire	-94 800,00	+252 000,00	+157 200,00
Culture et patrimoine	-71 400,00	+10 050,17	-61 349,83
Education et jeunesse	0,00		0,00
Environnement et transition écologique		-1 875,00	-1 875,00
Habitat, logement et urbanisme	+188 739,25	-402 796,83	-214 057,58
Moyens de l'action départementale	+540 035,28	0,00	+540 035,28
Politiques Solidarités et cohésions sociales	+11 464 000,00	-34 789,80	+11 429 210,20
Réseau routier départemental et mobilités durables	-9 529,85		-9 529,85
Total	+12 017 044,68	-177 411,46	+11 839 633,22

1. Politique des Solidarités et cohésions sociales : +11,43M€

Principale compétence du Département, cette politique présente une augmentation de crédits 2024 de 11,43M€ après prise en compte des redéploiements et re-ventilations de crédits de paiement 2024. Cette augmentation globale repose avant tout sur des demandes de crédits nouveaux pour financer les missions suivantes :

1.1- Protection et prévention de l'enfance et de la famille : +3,5M€

Dans le cadre d'une réévaluation du prix de journée 2024 du Centre départemental de l'enfance et de la famille, qui permettra à la structure de bénéficier de produits de tarification plus adaptés à ses dépenses réelles de fonctionnement, et ainsi d'entamer l'exercice 2025 sur des bases financières assainies, il est proposé d'ajouter 3,5 M€ au programme « Hébergement enfance famille ».

1.2- Personnes âgées : -0,345M€

Plusieurs lignes de crédits du programme « Allocation Personnalisée d'Autonomie » (APA) qui constitue un chapitre budgétaire à lui seul (016), peuvent être ajustées au vu des crédits nécessaires pour assurer la clôture de l'exercice. Au total ; c'est une diminution de 311 000 € (soit 0,56 % des crédits prévus) qui est proposée. Elle s'explique notamment par le report de la suppression des tranches 4 et 5 du ticket modérateur (celle de la tranche 3 en revanche est bien effective depuis le mois de juillet 2024).

Globalement, les dépenses d'APA sont toutefois en hausse sur l'année écoulée (+1,15 %) car si les premières demandes sont en baisse de 3 %, les demandes de révision des plans d'aide connaissent quant à elles une augmentation importante (63 %).

Sur le programme « Diverses actions en faveur des personnes âgées », le mouvement proposé consiste à transférer des crédits de paiement pluriannuels inscrits sur la section de fonctionnement (chapitre 65) vers la section d'investissement (chapitre 204) pour permettre le versement de subventions d'équipement relatives au déploiement de la télégestion dans les services d'aide à domicile. Il s'opère de l'autorisation d'engagement 2021/1 vers l'autorisation de programme 2023/1. Le montant global de ces crédits est de 34 789,80 €.

1.3- Personnes en situation de handicap : +4M€

A l'instar ce qui est constaté sur le plan national, les dépenses liées à la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) sont en forte hausse en raison :

- d'une part de l'augmentation du nombre de bénéficiaires : l'explication est avant tout démographique (arrivée, chaque année, d'enfants handicapés à l'âge adulte), mais l'élargissement de l'accès à la PCH à certains handicaps psychiques ou mentaux est aussi déterminant ;

- et d'autre part, du coût croissant de la prestation pour un même bénéficiaire, lui-même corrélé aux hausses salariales dans les services d'aide et d'accompagnement à domicile. Plusieurs revalorisations se sont ainsi imposées en 2024, en particulier celles des tarifs des emplois directs, des services mandataires et des aidants familiaux.

Il est dès lors proposé d'abonder de 4M€ les 24,5M € alloués au programme « Prestation de compensation du handicap » dans le cadre du budget primitif 2024.

1.4- Insertion et emploi : +4,5M€

Chaque année, la collectivité est amenée à verser des intérêts à la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), au titre du principe de neutralité des flux financiers, qui prévoit la refacturation au Département « du coût supporté par la CAF à raison du différentiel de trésorerie entre les encaissements et les décaissements du RSA » (art. 10.2 de la convention de gestion du Revenu de Solidarité Active signée en 2023). Afin d'éviter, sur les prochains exercices, cette dépense d'un montant de 31 692,46 € en 2024, il a été convenu d'anticiper le versement des acomptes mensuels. Pour permettre ce « recalage », le versement d'une 13ème mensualité correspondant au moins de décembre 2024 sur l'exercice 2024 est nécessaire. C'est pourquoi il est proposé d'abonder le programme « Revenu de Solidarité Active » (RSAM) de 4,5M€.

1.5- Prévention et réduction des inégalités de santé : -0,225M€

La subvention d'équilibre au budget annexe Centre de santé est diminuée de 225K€, les recettes ARS et mutuelle du budget Centre de santé étant supérieures aux prévisions établies lors du budget primitif 2024.

2. Politique moyens de l'action départementale : +0,540M€

2.1- Finances et pilotage : +0,535M€

En fin de gestion, il est nécessaire de revaloriser les dotations pour provision des créances indues au titre du Revenu de solidarité active et pour les Comptes épargne temps des agents de la collectivité soit une dépense supplémentaire de 383K€.

Les crédits de paiement des créances et admissions en non valeurs doivent être abondés d'un montant de 170K€ afin de mandater ces écritures.

Lors de cette étape budgétaire, le montant des subventions aux associations et organismes de droit privé a pu être réajusté de -17K€.

3. Politique Attractivité et aménagement du Territoire : +0,157M€

3.1- Sport : + 171K€

Dans le cadre de l'accueil d'un événement sportif d'envergure dans le département du Puy de Dôme (Tour de France 2025), il est nécessaire d'abonder la politique sport de 171K€.

3.2- Tourisme : + 22K€

Un montant de 70 K€ de crédits supplémentaires va permettre de verser le deuxième acompte de la subvention départementale à la ville de Royat pour la réalisation d'une étude de recherche en vue de l'obtention d'un nouvel agrément thérapeutique (phlébologie). Pour rappel, le Département s'est engagé en 2021 à verser une participation totale de 344K€.

A cette fin, 48 K€ de crédits sur la politique tourisme ont pu être diminués dont 18K€ sur la prestation Accueil vélo, 10K€ entretien du lac Chambon et 20 K€ sur différentes actions de tourisme.

3.3- Contractualisations : -28K€

Les crédits de paiements dans le cadre de la politique contractualisations Puy de Dôme ont pu être réduits de 28K€ dont 20 K€ dans le cadre du contrôle de la délégation de service public du train à crémaillère du Puy-de-Dôme au titre de 2024.

3.4- Politique culture et patrimoine : -61,35K€

Le programme de soutien aux territoires et action culturelle a pu être abaissé de 58K€.

4. Politique habitat, logement et urbanisme : -0,214M€

4.1- Habitat durable :-142K€

Plusieurs autorisations d'engagements sont clôturées au cours de cette étape budgétaire. Les crédits de paiement afférents à ces AE sur 2024 peuvent être soldés. La première AE clôturée est une mission relative aux économies d'énergie, entraînant une baisse des CP de 91K€. La deuxième concernait un fonds de secours de travaux, qui sera positionné en investissement lors du BP 2025, soit une diminution de 51K€ des crédits de paiement au titre de 2024.

4.2- Habitat social : -76K€

Plusieurs autorisations d'engagements sont également clôturées sur cette étape budgétaire, un nouveau programme a été créé pour regrouper différents anciens programmes. Ces clôtures d'AE ont permis la diminution des crédits de paiement sur le programme « Fonds de l'habitat » de 64K€

Le programme action sociale logement a été également réduit de 12K€ de crédits de paiements en 2024.

b- Dépenses réelles d'investissement : -1,919 M€

Politique	CP HAP/HAE	CP en AP/AE	TOTAL CP
Attractivité et aménagement du territoire	+32 000,00	-1 055 272,20	-1 023 272,20
Culture et patrimoine	-17 562,00	-37 967,06	-55 529,06
Education et jeunesse	0,00	-63 180,00	-63 180,00
Environnement et transition écologique		-105 019,71	-105 019,71
Habitat, logement et urbanisme		-1 124 081,31	-1 124 081,31
Moyens de l'action départementale		-34 500,00	-34 500,00
Politiques Solidarités et cohésions sociales		+34 789,80	+34 789,80
Réseau routier départemental et mobilité s durables		+451 276,54	+451 276,54
Total	+14 438,00	-1 933 953,94	-1 919 515,94

1. Politique attractivité et aménagement du territoire : - 1,02M€

En investissement, il est proposé une diminution de près de 1,023 M€ des crédits de paiement qui s'explique, par le décalage temporel de plusieurs programmes d'investissement :

- le décalage des travaux des travaux « Voie verte » pour 700K€,
- le décalage des études et des travaux du lac Chambon pour 150k€,
- le décalage du désenclavement du bassin d'Ambert pour 71,56K€.

D'autre part, 30K€ de crédits de paiement pour le patrimoine de l'UNESCO sont également basculés de 2024 vers 2025.

2. Politique culture et patrimoine : - 0,56M€

Du fait du décalage des projets, 35K€ de crédits de paiements pour la médiathèque départementale ont été déplacés de 2024 sur les exercices suivants.

3. Politique éducation et jeunesse : -63K€

Dans le cadre des opérations de travaux des collèges, 63K€ de crédits de paiement ont été rephasés de 2024 vers les exercices suivants.

4. Politique environnement et transition écologique : -105K€

Plusieurs crédits de paiement ont été rephasés et/ou redéployés:

- -33K€ pour l'aménagement foncier en maîtrise d'ouvrage,
- -337K€ sur les espaces sensibles naturels :
- -387K€ de crédits de paiements sur les travaux du lac et barrage de Guery. Ce décalage a permis une augmentation des crédits de paiement de 47K€ pour le solde du paiement du lac de Servières, dont le paiement du solde était nécessaire pour conserver la subvention DREAL.
- +60K€ nécessaires pour solder le dossier 2022 « renaturation de l'Ambène » sur les bassins versants sont inscrits sur cette étape budgétaire-
- des crédits de paiement complémentaires pour règlement des aides à l'équipement dans le domaine agricole et forestier à hauteur de 155K€ sont également inscrits.

5. Politique habitat, logement et urbanisme -1,12M€

5.1-Habitat durable : - 320K€

Les crédits de paiements des différents programmes de l'habitat durable ont été rephasés ainsi :

- les crédits de paiements de la politique « Amélioration de l'habitat privé des particuliers » sont diminués de 11K€,
- les crédits de paiements de la politique « Réhabilitation parc social et communal » sont diminués de 309K€.

5.2-Habitat innovant et cadre de vie : -555K€

Les crédits de paiement de l'habitat innovant et cadre de vie ont été rephasés en fonction des besoins de paiement réévalués ainsi :

- les crédits de paiement « Etudes et accompagnement des collectivités » sont en hausse de 76K€,
- les crédits de paiement de l'habitat alternatif et participatif sont rephasés à hauteur de -78K€,
- les crédits de paiement de la politique « Habitat projets innovants et opérations innovantes » sont décalées pour un montant de -555K€.

5.3-Habitat social : -248K€

Les crédits de paiement de l'habitat social ont été rephasés en fonction des besoins de paiement réévalués ainsi :

- les crédits de paiement « Logement social » sont en diminution de -213K€,
- les crédits de paiement « Schéma accueil subvention gens du voyage » sont rephasés à hauteur de -25K€.

6. Politique réseau routier départemental et mobilités durables : +451K€

La principale hausse de crédits de paiement concerne le renforcement des chaussées du secteur d'Orcines (420K€) et la route départementale d'Ennezat-Lezoux (282K€), compensée par des baisse des crédits de paiements sur 2024 pour différents programmes (-500K€), rephasés sur les exercices suivants.

Des crédits de paiements supplémentaires sont nécessaires pour l'acquisition d'un tracteur pour le centre routier de Tauves (175K€) et l'acquisition de 4 véhicules légers (75K€).

c- Recettes réelles de fonctionnement : +9,50M€

Politique	CP HAP/HAE	CP en AP/AE	TOTAL CP
Attractivité et aménagement du territoire	+23 921,89	+29 500,00	+53 421,89
Culture et patrimoine	+66 415,00		+66 415,00
Environnement et transition écologique	+45 200,00		+45 200,00
Habitat, logement et urbanisme		-540 050,86	-540 050,86
Moyens de l'action départementale	+7 200 144,23		+7 200 144,23
Politiques Solidarités et cohésions sociales	+2 600 413,47	0,00	+2 600 413,47
Réseau routier départemental et mobilités durables	+65 243,00		+65 243,00
Total	+10 001 337,59	-510 550,86	+9 490 786,73

1. Politique des solidarités et cohésions sociales : +2,60M€

1.1- Personnes âgées et personnes en situation de handicap: +2,32M€

Les principales recettes, relatives aux concours versés par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA), sont actualisées en fonction des dernières notifications reçues et des montants

effectivement perçus. Globalement les encaissements sont supérieurs de près d'1,5M€ aux prévisions établies lors des budgets primitif et supplémentaire. La décision modificative constitue également l'opportunité d'un rééquilibrage entre les différentes lignes de crédits où sont imputées ces recettes ; cela concerne en particulier les concours versés au titre de la compensation des revalorisations salariales dans les secteurs personnes âgées et personnes en situation de handicap, prévus sur des lignes de crédits et des programmes distincts, mais qui, dans les faits, font l'objet de versements groupés et donc d'une même imputation.

Les récupérations sur successions sont supérieures aux prévisions sur le secteur personnes en situation handicap et surtout sur le secteur personnes âgées. Les lignes de crédits correspondantes sont respectivement augmentées de 65 969,77 € et de 654 253,31 €.

Il convient par ailleurs de corriger la prévision de recettes du service de téléassistance inscrite au budget primitif (redevances et participations des communes) : + 88 100 €.

1.2- Insertion et emploi : -256K€

Le montant des recettes issues du contrat local des solidarités est ramené au niveau de l'acompte de 985 000 € perçu en 2024 (soit 656 200 € au titre de l'axe solidarité et 329 700 € au titre de l'axe insertion emploi). Le solde, dont le niveau reste à préciser, sera inscrit et encaissé sur le prochain exercice.

Au sein du programme « Transports scolaires handicapés » (TRANSHANDM), les recettes au titre de la convention de délégation de compétence sur les transports d'élèves en SEGPA signée avec la Région sont réduites (- 48 901,50 €) au montant effectivement perçu en 2024, soit 281 098,50 €.

1.3- Protection de l'enfance et de la famille : +578 K€

Une subvention imprévue de l'Etat, d'un montant global de 649 049 €, est ajoutée au programme « Hébergement enfance famille ». Allouée au titre de l'année 2024, elle comprend :

- 366 095 € au titre du maintien de la prise en charge des jeunes majeurs sortant de l'aide sociale à l'enfance,
- 148 908 € au titre de la compensation du financement des revalorisations salariales au bénéfice des personnels médicaux, paramédicaux et psychologues des services de protection maternelle et infantile, des centres de planification et des centres de prophylaxie sanitaire,
- 134 046 € au titre de la contribution au financement des revalorisations salariales des accompagnants socio-éducatifs dans les établissements et services sociaux et médico sociaux du secteur privé non lucratif.

Sur le même programme en revanche, les remboursements de frais de placement versés par les autres Départements n'atteignent pas le niveau escompté et sont diminuées de 200 000 €.

1.4- Prévention et réduction des inégalités de santé : -52K€

Les financements alloués par l'Agence Régionale de Santé (ARS) au dispensaire Emile Roux, au titre du CeGIDD (Centre gratuit d'information, de dépistage et de diagnostic des infections par les virus de l'immunodéficience humaine, des hépatites virales et des infections sexuellement transmissibles) et du CLAT (Centre de Lutte Antituberculeuse) se révèlent supérieurs aux prévisions budgétaires (respectivement + 111 658 € et + 124 083 €). En revanche, les participations de l'ARS et de la CPAM relatives à la vaccination contre les infections à HPV (papillomavirus) dans les collèges sont ramenées aux montants perçus au titre de la campagne réalisée entre mars et juin 2024 (- 294 462 €). Au total, le programme SOCROUX « Emile Roux » est ainsi diminué de 51 721 €.

Le montant de la subvention d'équilibre, a été diminué de 226K€, au vu des recettes inscrites sur le budget Centre de santé.

2. Politique moyens généraux : +7,2M€

2.1- Finances et pilotage +7,2 M€

Le solde de la provision constituée lors des exercices 2021 et 2022 suite aux recettes exceptionnelles des droits de mutation à titre onéreux est reprise à hauteur de 7,2M€ sur cette étape budgétaire. Pour rappel, 15M€ au total auront été repris sur l'exercice 2024 et la collectivité ne disposera plus de réserve à la fin de l'exercice.

3. Politique Habitat, logement et urbanisme -0,540M€

Les mouvements en recettes de fonctionnement de -540K€ correspondent à des glissements de crédits sur 2025 et à l'arrêt de plusieurs dispositifs au sein de la politique habitat pour lesquels les dépenses n'ont pas été engagées.

d- Recettes réelles d'investissement : +0,429M€ soit +0,058M€ (hors ajustement de l'emprunt d'équilibre 2024)

Politique	CP HAP/HAE	CP en AP/AE	TOTAL CP
Attractivité et aménagement du territoire		-350 000,00	-350 000,00
Culture et patrimoine		-75 000,00	-75 000,00
Education et jeunesse		0,00	0,00
Environnement et transition écologique	+124 035,49	0,00	+124 035,49
Habitat, logement et urbanisme		+6 192,06	+6 192,06
Moyens de l'action départementale	+704 422,68		+704 422,68
Réseau routier départemental et mobilité s durables	+2 413,38	+17 266,94	+19 680,32
Total	+830 871,55	-401 541,00	+429 330,55

1. Politique moyens généraux : +0,704M€

1.1-Finances et pilotage : +704K€

Afin d'équilibrer la section d'investissement, il a été inscrit un emprunt d'équilibre de 704K€.

2. Politique environnement et transition écologique : +0,124M€

Une subvention de 124K€ de recettes FEDER – participation aux travaux du cheminement pour PMR dans le site ENS de la forêt de la Comté a été inscrite lors de cette étape budgétaire.

3. Politique attractivité et aménagement du territoire : -0,350M€

Un ajustement des recettes à hauteur de -350K€ est inscrit afin de prendre en compte le non l'encaissement des subventions dédiées à l'opération RTE « ligne enfouissement haute tension », car les travaux ont été décalés.

B-LES EQUILIBRES BUDGETAIRES

a- Synthèse des mouvements budgétaires par chapitre

1. Budget principal 01

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
011 (charges générales)	+4 498,32	013 (atténuation charge)	+3 000,00
014 (atténuation produit)	-3 000,00	70 (produits services)	+49 194,12
016 (APA)	-271 628,21	74 (dotation participation)	+2 248 123,71
017 (RSA)	+4 650 283,75	75 (autres produits)	+10 775 711,07
65 (autres charges)	+7 065 531,71	77 (produits spécifiques)	+5 041,20
6586 (groupes élus)	+5 000,00		
67 (charges spécifiques)	+5 970,15		
68 (provision)	+382 977,50	78 (reprise sur provision)	-2 800 000,00
		016 (APA)	-591 412,18
		017 (RSA)	-198 871,19
TOTAL DRF	+11 839 633,22	TOTAL RRF	+9 490 786,73
023 (autofinancement)	-2 048 846,49		
042 (ordre)	-500 000,00	042 (ordre)	-200 000,00
TOTAL DOF	-2 548 846,49	TOTAL ROF	-200 000,00
		002 (Résultat fct report)	
Total section	+9 290 786,73	Total section	+9 290 786,73

Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
20 (immobilisations incorporelles)	-549 083,00	13 (sub reçues invest)	-272 877,57
204 (subventions versées invest)	-804 136,84	16 (emprunt d'équilibre)	+704 422,68
21 (immobilisations corporelles)	+93 454,96	20 (immo. incorporelles)	-22 025,80
23 (immobilisations. en cours)	-682 920,81	23 (immo. en cours)	+2 413,38
27 (immobilisations financières)	-13 858,52	27 (autres immo financières)	+6 192,06
45* (opérations pour cpte de tiers)	+37 028,27	45* (opérations pour cpte de tiers)	+11 205,80
TOTAL DRI	-1 919 515,94	TOTAL RRI	+429 330,55
040 (ordre)	-200 000,00	021 (autofinancement)	-2 048 846,49
041 (ordre)	-190 000,00	040 (ordre)	-500 000,00
		041 (ordre)	-190 000,00
TOTAL DOI	-390 000,00	TOTAL ROI	-2 738 846,49
001 (solde inv. report)			
Total section	-2 309 515,94	Total section	-2 309 515,94

2. Budget annexe des Centres de Santé (08)

S'agissant enfin du budget annexe des Centres départementaux de santé, au vu du développement de l'activité, il est proposé d'ajuster le montant des recettes suivantes : participation ARS + 75 000 €, participation et remboursement de la sécurité sociale et des organismes mutualistes + 106 000 €, autres produits divers de gestion courante (consultations) + 45 000 €, soit un total de 226 000 €.

Synthèse des mouvements budgétaires par chapitre M57 :

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
		74 Dotations	+ 181 000,00
011 (charges générales)	0	75 (autres produits)	+ 45 000,00
012 (RH)	0	75822 (sub. Equilibre)	- 226 000,00
65 (autres charges)	0		
TOTAL DRF	0,00	TOTAL RRF	0,00,
042 (opérations d'ordre de transfert entre sections)	-6 000,00		
023 (autofinancement)	+6 000,00		
TOTAL DOF	0,00	TOTAL ROF	0,00
			28 50528 505,9528
			505,9550,00
Total section	0,00	Total section	0,0

Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
		10 (dotation)	
TOTAL DRI	0,00	TOTAL RRF	
		021 (autofinancement)	+6 000,00
		040 (opérations d'ordre de transfert entre sections)	-6 000,00
TOTAL DOI	0,00	TOTAL ROF	0,00
001 (solde inv. report)			
Total section	0	Total section	0

b- Synthèse des équilibres budgétaires

1. Budget principal 01

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	+11 339 633,22	+9 290 786,73
	Impact sur l'autofinancement	
	-2 048 846,49	
	DEPENSES	RECETTES
Section d'investissement	-2 309 515 ,94	-2 309 515,94
	Excédent d'investissement	
	0	

2. Budget annexe centre de santé 08

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	-6000,00	0,00
	Impact sur l'autofinancement	
	+ 6000,00	
	DEPENSES	RECETTES
Section d'investissement	0,00	-6000,00
	Excédent d'investissement	
	+6000	

Sur proposition du Vice-Président délégué en charge des Finances et des Comptes publics,

Après en avoir délibéré en séance publique, le quorum étant atteint,

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PUY-DE-DOME

DECIDE

à la majorité des suffrages exprimés,

Pour 38 : M. Bertrand BARRAUD, Mme Célia BERNARD, M. Fabien BESSEYRE, Mme Colette BETHUNE, Mme Martine BONY, M. Jean-Marc BOYER, Mme Pascale BRUN, M. Olivier CHAMBON, M. Lionel CHAUVIN, M. Jean-Paul CUZIN, M. Cédric DAUDUIT, M. Joël-Michel DERRÉ, Mme Stéphanie FLORI-DUTOIR, M. Sébastien GALPIER, M. Jérôme GAUMET, Mme Emilie GUÉDOUAH VALLÉE, Mme Sylviane KHEMISTI, Mme Jocelyne LELONG, M. Jean-Pierre LUNOT, M. Fabrice MAGNET, Mme Anne-Marie MALTRAIT, Mme Audrey MANUBY, Mme Marie-Anne MARCHIS, Mme Corinne MIELVAQUE, Mme Karina MONNET, M. Flavien NEUVY, Mme Valérie PASSARIEU, M. Jean-Philippe PERRET, Mme Anne-Marie PICARD, M. Serge PICHOT, M. Hervé PRONONCE, Mme Valérie PRUNIER, M. Pierre RIOL, M. Cédric ROUGHEOL, M. Michel SAUVADE, Mme Eléonore SZCZEPANIAK, Mme Isabelle VALLEE, Mme Alexandra VIRLOGEUX
Contre 23 : M. Damien BALDY, Mme Valérie BERNARD, M. Grégory BONNET, Mme Hélène BOUDON, Mme Dominique BRIAT, Mme Aude BURIAS, M. Gérald COURTADON, Mme Elisabeth CROZET, M. Jean-Paul DELORME, M. Antoine DESFORGES, M. Eric DUBOURGNOUX, Mme Jeanne ESPINASSE, Mme Manuela FERREIRA DE SOUSA, M. Lionel GAY, Mme Jocelyne GLACE LE GARS, M. Jacky GRAND, Mme Sylvie LEGER, Mme Sylvie MAISONNET, M. Gilles PÉTEL, Mme Catherine PHAM, Mme Clémentine RAINEAU, M. Karim SRIKAH, M. Rémi VEYSSIERE
Abstention(s) : M. Eric GOLD

- **d'adopter** la décision modificative n° 3 du budget primitif 2024, par nature, par chapitre et sans crédits spécialisés, pour les montants indiqués sur la présentation agrégée jointe en annexe au présent projet de délibération, selon les balances générales également jointes en annexe.

Le budget principal s'équilibre, en mouvements budgétaires, pour la section de fonctionnement à la somme de 9 290 786,73 €, et en section d'investissement à la somme de -2 309 515,94 € soit au total une somme de 6 981 270,79 €.

Le budget annexe du Centre départemental de santé s'équilibre, en mouvements budgétaires, pour la section de fonctionnement à la somme de 0,00 € et en section d'investissement à la somme de 0,00 € soit au total une somme de 0,00 €.

Transmission au Représentant de l'Etat

N°

le

Publication le

Notification le

DELIBERATION CERTIFIEE EXECUTOIRE

Clermont-Ferrand, le

P/le Président du Conseil départemental,

Signé : Jérôme GAUMET

Par délégation du Président,
Le Vice-Président du Conseil départemental,

Jérôme GAUMET